par M. Justeau m.e en chirurgie à Chatellerault.

naissance tardive.

En presentant cette observation a l'academie je ne me suis point flatté de convaincre les antagonistes des naissances tardives. Des faits du meme genre ont été rejettés avec dedain leurs observateurs ont passé pour des hommes trop faciles a persuader, et les naissances tardives n'ont été regardées que comme des ruses mal immaginées pour tendre des pieges a des collateraux et les frustrer d'une fortune qui leur appartenoit legitimement. je n'ignore point la reputation ni les talens des auteurs qui ont combattu la legitimité des naissances tardives. malgré les preventions je ne puis cependant dissimuler que je n'ai rien trouvé dans leurs ouvrages d'assés solidement etabli pour faire regarder comme frauduleux le fils que m.de Renault a mis au jour plus de dix mois dix jours après la mort de son mary. Le certificat que j'ai joint a l'observation pourroit suffire sans doute pour convaincre des hommes qui n'ont point fait une etude particuliere des secrets de la nature. en vous le presentant m.rs je n'ai point pretendu vous seduire par cette espece de preuve. ce genre de demonstration ne peut, je le sai, meriter la confiance des phisiciens instruits que lorsquelle est soutenue de raisons valables et prise dans la nature elle meme. quil me soit donc permis d'entrer dans quelques details generaux sur la possibilité ou impossibilité des naissances tardives. La meme question a trouvé il y

a quelques années parmy vous des adversaires Et des
Deffenseurs. mr. Louis et mr. Lebas S'en Sont Specialement
occupés, les ouvrages de ces Savants maitres me Serviront de
guide. L'etalage fastueux des autetirs qui ont traité de ce
point de phisique Deviendroit inutile. les partisants des
naissances tardives Se flattent d'en avoir un tres grand
nombre de leur Coté, leurs antagonistes ont le meme avantage
. Examinons donc les raisons quon a pu opposer aux naissances
tardives, voyons Si Elles contiennent des preuves aussi
Demonstratives que mr. Louis Se lest immaginé. Je ne
pretendrai point Dabord que la nature n'ait pas fixé le
terme de la naissance a neuf mois. Lexperience
journaliere atteste cette verité; chaque animal Suivant
Son Espece a ~~son~~ un terme fixé. Les partisants des
naissances tardives ont Eu tort de S'effrayer de cette premiere
verité, Elle ne prouve point contre Eux. mr. Louis qui a
admis avec raison L'immutabilité des Loix de la gestation
admet aussi que l'ordre naturel peut etre dérangé par un
concours de causes Extraordinaires Et accidentelles. Des lors que
Dis-je cette immutabilité admise n'est point a couvert de
ces accidents L'immutabilité n'est quun mot, Et ne peut pas
faire une objection Solide contre les naissances tardives.
L'enfant qui vient a Sept ou huit mois n'est pas Sansdoute
Suivant l'ordre de la nature mais il n'en vit pas moins
Et lexperience journaliere nous force de reconnoitre la verité de ce

~~terme pourquoy le terme de dix et onze mois ne~~
ne seroit-il pas egalement admis. il seroit il est vrai contre
les loix de l'uniformité, mais des causes extraordinaires et
accidentelles ne peuvent-elles pas ralentir ainsi qu'elles
peuvent accelerer un accouchement. En vain dira-t-on
que le travail ne se decide pas en un moment pour la
naissance. En vain objectera-t-on qu'il est preparé dès
le commencement de la grossesse. si le travail peut être
acceleré dans certaines circonstances si tout ce qui concourt
a assurer la vie du fœtus peut être preparé prematurement
pourquoy les preparations ne pourroient elles pas être —
ralenties? les raisonnements ont été faits par ceux qui
se sont occupés de cette question avant moy. Les phisiologistes
auxquels on les a opposé en ont senti toute la valeur. ils ~~ont~~
ont cherché plustot a eluder qu'a resoudre la ~~difficulté~~ —
difficulté. Examinons donc si leurs raisons sont aussi
valables qu'ils se le sont immaginé et si les systemes
qu'ils ont enfanté pour la circonstance sont aussi
solidement etablis qu'ils l'ont pensé. Zacchias a été plus
consequent en distinguant un enfant viable de celui dont
la naissance est naturelle. Mr Louis qui a admis la
distinction de cet auteur a reconnu qu'il ne falloit pas
neuf mois pour former suffisamment les organes de
l'enfant pour qu'il put vivre. L'experience d'ailleurs qui
atteste le fait ne permet pas d'avoir une autre opinion
mais qu'on examine un peu le raisonnement que Mr.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Louis a placé ici - il ne s'en suit pas dit-il de ce qu'un
enfant est venu a sept ou huit mois, qu'il ne soit venu
contre l'ordre naturel et par un concours de causes
extraordinaires et accidentelles qui n'empêchent pas que
la nature n'ait fixé le terme de la naissance d'un enfant
a neuf mois - on voit dès lors que ~~tout~~ m.r Louis a cru
pouvoir assurer que quoyque les loix de la nature fussent
immuables elles pouvoient cependant être changées par
des circonstances et des causes extraordinaires . pourrai-je
donc me tromper en suivant l'exemple de ce grand maître
~~De d~~ ne doit-il pas être permis d'assurer quoyque la nature
soit immuable et constante cependant ses loix peuvent varier
et permettre a un enfant de rester dans la matrice jusqu'a
onze mois même en conservant la vie . je regarde donc
le principe que je viens d'etablir comme immuable
luy même . quelque soit le systême sur lequel on regle les
marches de l'enfant vers sa perfection dans la matrice .
envain m'objectera-t-on que le travail se prepare dès le premier
instant de la conception . envain diroit-on que les ouvertures
des animaux, faites en differents tems de la gestation, etablissent
des resultats constants observés au même terme . quelques
soient les rapports mutuels etablis entre la matrice et le
placenta et l'enfant, quelque soit leur dependance reciproque
des que la marche de la nature peut varier pour accelerer le
terme, verité reconnuë par nos adversaires, elle peut donc
varier aussi pour le retarder . je ne traiterai point ici

Les differents points de phisiologie relatives a cette
question mr Louis luymeme a senti combien les
Difficultes qu'un pareil travail pourroit offrir etoient
grandes; apres s'etre livré a ces recherches il a cru devoir
~~il a~~ terminer par une reflexion morale et il a
pretendu qu'on ne suppose point de bornes a la nature
lorsqu'en respectant son auteur on reconnoit les vraies
Limittes qu'il luy a donnée luymeme dans sa souvraine
sagesse; ce que je rapporte ici est de la cinquante cinquieme
page de la dissertation de cet auteur celebre. j'avoue que cette
idée ingenieuse est d'un chretien eclairé par la foy. mais
si un phisicien aussi instruit a recours a des arguments
de ce genre pour appuyer son systeme de quelle utilité
pourroient devenir mes recherches phisiques, ne seroient-
elles pas tout aussi inutiles que les differents systemes que
mr Louis a immaginé pour combattre les naissances
tardives.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE